



Communiqué de presse Initiative Climat

Coire, le 23 décembre 2011

Vote final relatif à la loi sur le CO₂ :

Le compromis climatique helvétique est maintenu

La loi sur le CO₂ laisse de la flexibilité aux entreprises, honore les mesures volontaires et prend en compte les économies faites jusqu'ici par les entreprises. Elle s'accorde au tournant énergétique et offre de belles opportunités à l'économie. La loi sur le CO₂ est la première pierre d'un long chemin en matière de politique climatique.

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux adopté à une large majorité la révision de la loi sur le CO₂ le 23 décembre. Du point de vue des initiants, elle peut servir de contre-projet indirect, certes modeste, à l'Initiative Climat, grâce aux objectifs et aux mesures qu'elle contient.

L'objectif de réduction de 20% vise à atteindre une réduction de 10.5 millions de tonnes d'ici 2020 par des mesures prises en Suisse. Selon le Conseil fédéral, cet objectif de réduction peut être atteint avec les mesures prévues. L'Initiative Climat demande quant à elle une réduction de 30%.

Patrick Hofstetter, président d'Initiative Climat, commente comme suit la loi sur le CO₂: „*La révision de la loi sur le CO₂ ne répond pas à nos exigences en matière de politique climatique. Mais c'est un pas important dans la bonne direction et cela offre des opportunités aux entreprises suisses.*“

Dans ce sens, Initiative Climat remercie tous les parlementaire qui ont participé à l'élaboration de ce compromis.

Les avantages des mesures climatiques sont reconnus

Chaque année, quelque 8 milliards de francs partent à l'étranger pour du pétrole et du gaz. Cet argent doit rester le plus possible en Suisse. C'est exactement ce que veut la loi sur le CO₂. Une indépendance plus grande envers les vecteurs énergétiques fossiles stimule l'innovation et génère des places de travail. Les initiants de l'Initiative Climat estiment que la combinaison des avantages économiques pour les entreprises suisses et de la protection du climat représente le plus important succès des débats législatifs. Si la loi n'est pas attaquée par référendum, la mise en œuvre des mesures prévues pourra démarrer afin que les émissions de CO₂ diminuent enfin. Le comité d'initiative se prononcera sur le retrait de l'initiative le 19 mars 2012.

Pour toute information complémentaire:

Patrick Hofstetter, président de l'association Initiative Climat, 076 305 67 37

Benjamin Leroy-Beaulieu, comité, 078 606 23 65 (fr.)

PS: Vous trouverez en annexe et sur le site www.oui-initiativeclimat.ch des données sur la compatibilité économique de la loi sur le CO₂.